



# LEGALISATION DE DOCUMENTS COMMERCIAUX OU JURIDIQUES

## BAHREIN

Mise à jour : 14.01.2011

*Liste des documents à légaliser*

<b>Documents exigés par les autorités locales</b>	
Certificat d'origine Facture Certificat export et sanitaires (pour certains produits)	
<b>Documents supplémentaires exigés par le Consulat</b>	
-	
<b>Représentations diplomatiques obligatoires</b>	
Chambre de commerce Chambre de commerce franco arabe ou Ministère des affaires étrangères (pour tout certificat) Consulat	
<b>Délai d'obtention</b>	
48 h (prévoir les délais supplémentaires éventuels du Ministère et de la CCFA)	
<b>Tarifs consulaires</b>	
Chambre de commerce	10 € par document
CCFA	42 € par document
Ministère des affaires étrangères	2 € par document
Consulat	80 € par document (y compris la facture)
Frais à rajouter au prorata du montant de la facture	
- de 1 à 8 000 €	80 €
- de 8 001 à 40 000 €	120 €
- de 40 001 à 80 000 €	240 €
- de 80 001 à 160 000 €	480 €
- de 160 001 à 400 000 €	720 €
- de 400 001 à 800 000 €	1200 00€
- de 800 000 et plus	1600.00 €
<b>PRESTATIONS VSI</b>	
Tarif habituel	

